



Démarchage remboursement crédit panneaux photovoltaïques

Par bribri

Bonjour,

J'ai été contactée par l'association DLC (Droit légitime du consommateur) qui me propose leur aide pour me faire rembourser l'installation de mes panneaux photovoltaïques, plus précisément l'annulation du crédit auprès de la banque. La démarche, dans un premier temps à l'amiable, sera effectuée par le cabinet xxxxxxxxx à Marseille, puis en justice si il le faut, représenté par Maître xxxxxxxx.

Pour lancer cette procédure ils me demandent un règlement pour avance de frais de 3372 ? qui me sera remboursé si le dossier n'aboutit pas !

D'après eux, mon dossier devrait aboutir sans problème !

Après recherche, l'association existerait bien tout comme le cabinet de conseil financier!!!!

J'ai malgré tout peur que ce soit une arnaque !

Quelqu'un peut-il me conseiller ? Est-ce que quelqu'un a déjà eu affaire avec eux et a eu un remboursement comme promis ?

Merci de vos réponses, car actuellement, je ne sais vraiment pas quoi faire !!!!

Par jodelariege

bonsoir

il convient d'être extrêmement prudent ,lisez ci dessous :

"<https://www.signal-arnaques.com/scam/view/382267>"

et pourquoi devrait on vous rembourser votre prêt? pour illégalité de la chose? et si tout est légal?

de plus j'ai l'habitude de dire que tout démarchage est toujours à l'avantage du démarcheur.....comment la société vous a t elle repéré/contacté?

vous pouvez aussi contacter une association locale de défense du consommateur qui ,pour quelques dizaines d'euros de cotisation, épuchera votre dossier ,vous conseillera et vous épaulera ..

Par bribri

tout d'abord, merci pour votre réponse.

Le représentant de l'association m'a dit que c'est EDF qui leur fournit les coordonnées des producteurs qui ont une installation qui produit moins de 1000? /an et qui ont donc été trompé sur la rentabilité des panneaux photovoltaïques et donc ils se rejettent sur la banque qui a accordé le crédit sans rien contrôler comme la loi les y oblige et celles-ci doivent donc annuler le crédit !!! (présentation de jugement faisant jurisprudence à l'appui)

Par yapasdequoi

Bonjour

Un démarchage de ce type est très suspect.

Si en plus il faut avancer de l'argent... c'est encore plus suspect.

Vous avez raison de vous méfier.

Contactez la DGCCRF ou des associations de consommateurs pour en savoir plus sur cette association.

Par AGeorges

Bonsoir Bribri,

Arnaque.

Cette association existe depuis juillet 2021. Trop court pour faire ce qu'ils prétendent.
Leur site les déclare comme Association d'intérêt général. Ceci impose une activité NON lucrative.

En vous demandant plus de 3.000€, ils prouvent qu'ils mentent. Une association vit avec des DONS, pas en réclamant de l'argent pour ses services.

Laissez tomber.